

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de révision 19-févr.-2019 Version 16

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit MEDIUM STRENGTH THREADLOCKER BLUE 10 ML

Autres moyens d'identification

Code du produit 24210

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière

d'utilisation

Utilisation recommandée Adhésif

Utilisations contre-indiquées Aucun renseignement disponible

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fabricant ITW Permatex

6875 Parkland Blvd. Solon, Ohio 44139 USA

Telephone: 1-87-Permatex

(866) 732-9502

Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24

Chem-Tel: 800-255-3924 International Emergency: 00+1+ 813-248-0585

Contract Number: MIS0003453

Adresse de courriel mail@permatex.com

Également distribué par:

ITW Permatex Canada 101-2360 Bristol Circle

Oakville, ON Canada L6H 6M5 Telephone: (800) 924-6994

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Catégorie 2 |
|---|--------------|
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2A |
| Cancérogénicité | Catégorie 2 |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | Catégorie 3 |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | Catégorie 2 |

Éléments d'étiquetage

Vue d'ensemble des procédures d'urgence

Mot indicateur Attention

Provoque une irritation cutanée
Provoque une sévère irritation des yeux
Susceptible de provoquer le cancer

Peut irriter les voies respiratoires

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée



Aspect Bleu État physique Liquide Odeur Légère

Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de

contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Conseils de prudence - Entreposage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

HNOC (danger non classé autrement)

Non applicable

Autres informations

Non applicable.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Nom chimique | No. CAS | % en poids |
|-----------------------------------|------------|------------|
| hydroperoxyde a,a-diméthylbenzyle | 80-15-9 | 1 - 5 |
| dioxyde de titane | 13463-67-7 | 0.1 - 1 |
| cumène | 98-82-8 | 0.1 - 1 |

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Conseils généraux Consulter un médecin en cas de malaise.

Contact avec les yeux EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un

médecin.

Contact avec la peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :. Laver la peau à l'eau et au savon. Si l'irritation

de la peau persiste, appeler un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver

avant réutilisation.

Inhalation EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans

une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, appeler un

médecin.

Ingestion EN CAS D'INGESTION :. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à

une personne inconsciente. Appeler un médecin.

Équipement de protection Aviser le

Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions

individuelle pour les intervenants ennécessaires pour assurer leur sécurité.

premiers soins

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Consulter la section 2 pour plus de renseignements.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2), Produit chimique, Mousse

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun

Dangers particuliers associés au produit chimique

Aucun en particulier.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Aucun. Sensibilité aux décharges Aucun.

électrostatiques

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Éviter le

contact avec les yeux et la peau. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement

Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute

sécurité.

Méthodes de nettoyage S'assurer une ventilation adéquate. Absorber avec une matière absorbante inerte. Balaver

et transférer à la pelle dans des contenants appropriés pour élimination. Utiliser

l'équipement de protection individuelle requis.

Prévention des dangers

secondaires

Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur

l'environnement.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention

sécuritaire

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Laver à fond après manutention. Laver les vêtements contaminés avant

réutilisation. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé.

Matières incompatibles Agents oxydants forts, Peroxydes, Reducing agents

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition

| Nom chimique | ACGIH TLV | OSHA PEL | NIOSH IDLH |
|-------------------|---------------------------|---|--|
| dioxyde de titane | TWA: 10 mg/m ³ | TWA: 15 mg/m³ total dust | IDLH: 5000 mg/m ³ |
| 13463-67-7 | | (vacated) TWA: 10 mg/m ³ total | TWA: 2.4 mg/m ³ CIB 63 fine |
| | | dust | TWA: 0.3 mg/m³ CIB 63 ultrafine, |
| | | | including engineered nanoscale |
| cumène | TWA: 50 ppm | TWA: 50 ppm | IDLH: 900 ppm |
| 98-82-8 | | TWA: 245 mg/m ³ | TWA: 50 ppm |
| | | (vacated) TWA: 50 ppm | TWA: 245 mg/m ³ |
| | | (vacated) TWA: 245 mg/m ³ | |
| | | (vacated) S* | |
| | | S* | |

NIOSH IDLH Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie

Autres informations Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965

F.2d 962 (11e Cir., 1992).

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches

> Douches oculaires Systèmes de ventilation

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Lunettes de protection à fermeture étanche. Protection des yeux/du visage

Protection de la peau et du

corps

Porter des gants de protection en caoutchouc naturel, en caoutchouc nitrile, en Néoprène™

ou en PVC.

Utiliser un respirateur à épuration d'air approuvé par le NIOSH avec une cartouche ou un **Protection respiratoire**

bidon filtrant contre les vapeurs organiques, selon le cas.

Considérations générales sur

l'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements.

Remarques • Méthode

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide Aspect Bleu Odeur Léaère

Seuil olfactif Aucun renseignement disponible

Propriété

pН Point de fusion / point de

congélation

Point d'ébullition / intervalle

d'ébullition Point d'éclair

Taux d'évaporation Inflammabilité (solide, gaz) Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure

d'inflammabilité:

Pression de vapeur Densité de vapeur Densité relative

Solubilité dans l'eau

Solubilité(s)

Coefficient de partage Température d'auto-inflammation Température de décomposition

Viscosité cinématique Viscosité dynamique Propriétés explosives Propriétés comburantes

Autres informations

Point de ramollissement Masse moléculaire Teneur en COV (%)

Densité Masse volumique apparente TDAA (température de

décomposition auto-accélérée)

Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible

> 200 °C / > 392 °F

131 °C / 268 °F Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

Limite inférieure d'inflammabilité Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible

1.01

Non miscible dans l'eau

Aucun renseignement disponible 1,100 mPas @20°C (68°F) Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible

<3%

Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucun renseignement disponible

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter

Chaleur excessive.

Matières incompatibles

Agents oxydants forts, Peroxydes, Reducing agents

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Peut provoquer somnolence ou vertiges. Risque présumé d'effets graves pour les organes

à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Un contact avec les yeux peut causer une irritation. Peut causer une rougeur et un Contact avec les yeux

larmoiement des yeux.

Peut causer une irritation de la peau ou une dermatite. Contact avec la peau

Ingestion L'ingestion peut causer une irritation des muqueuses.

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50 par voie cutanée | CL50 par inhalation |
|-----------------------------------|---------------------|--------------------------|------------------------------|
| hydroperoxyde a,a-diméthylbenzyle | = 382 mg/kg (Rat) | = 0.126 mL/kg (Rabbit) | = 220 ppm (Rat) 4 h |
| 80-15-9 | | | |
| dioxyde de titane | > 10000 mg/kg (Rat) | - | - |
| 13463-67-7 | | | |
| cumène | = 1400 mg/kg (Rat) | = 12300 µL/kg (Rabbit) | > 3577 ppm (Rat) 6 h = 39000 |
| 98-82-8 | | | mg/m³ (Rat)4 h |

Données sur les effets toxicologiques

Symptômes Aucun renseignement disponible.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Sensibilisation Mutagénicité sur les cellules Aucun renseignement disponible. Aucun renseignement disponible.

germinales Cancérogénicité

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un

| cancerogene. | | | | | |
|---------------------------------|-------|----------|------------------------|------|--|
| Nom chimique | ACGIH | CIRC | NTP | OSHA | |
| dioxyde de titane 13463-67-7 | - | Group 2B | - | X | |
| cumène 98-82-8 | - | Group 2B | Reasonably Anticipated | X | |

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

Inclassable comme cancérogène pour l'humain NTP (programme national de toxicologie)

Raisonnablement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérogène pour l'homme

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

ETAmél (orale) 18864 mg/kg

ETAmél (cutané) 54321 mg/kg **ETAmél** 24.7 mg/l

(inhalation-poussière/brouillard)

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

0.377 % du mélange est constitué de composants dont le risque qu'ils présentent pour l'environnement aquatique n'est pas connu

Persistance et dégradation

Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

Mobilité

Aucun renseignement disponible.

| Nom chimique | Coefficient de partage |
|--------------|------------------------|
| cumène | 3.7 |
| 98-82-8 | |

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et

locales.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser le contenant.

États-Unis - numéro de déchet EPA Non applicable

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

| Nom chimique | Statut de déchets dangereux de la Californie |
|-----------------------------------|--|
| hydroperoxyde a,a-diméthylbenzyle | Toxic |
| 80-15-9 | Ignitable |
| cumène | Toxic |
| 98-82-8 | Ignitable |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Nom d'expédition Non réglementé

Nom d'expédition Non réglementé

IMDG

Non réglementé Nom d'expédition

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA Est conforme à (aux) LIS/LES Est conforme à (aux) **EINECS/ELINCS** Est conforme à (aux) Est conforme à (aux) **ENCS IECSC** Est conforme à (aux) Est conforme à (aux) KECL **PICCS** Est conforme à (aux) **AICS** Non inscrit(e)

<u>Légende :</u>

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée **PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Règlements fédéraux aux

États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372

| Nom chimique | SARA 313 - Valeurs de seuil % | |
|---|-------------------------------|--|
| hydroperoxyde a,a-diméthylbenzyle - 80-15-9 | 1.0 | |
| saccharine - 81-07-2 | 1.0 | |

SARA 311/312 Catégories de

dangers

Danger aigu pour la santéOuiDanger chronique pour la santéNonRisque d'incendieNonRisque de décompression soudaineNonDanger de réactionNon

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

CERCLA

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environnemental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302)

| Nom chimique | Quantités à déclarer de substances dangereuses | CERCLA/SARA - Quantité à déclarer | Quantité à déclarer (RQ) |
|-----------------------------------|---|-----------------------------------|--------------------------|
| hydroperoxyde a,a-diméthylbenzyle | 10 lb | - | RQ 10 lb final RQ |
| 80-15-9 | | | RQ 4.54 kg final RQ |
| cumène | 5000 lb | - | RQ 5000 lb final RQ |
| 98-82-8 | | | RQ 2270 kg final RQ |

États-Unis - Réglementations

des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les substances chimiques suivantes répertoriées par la Proposition 65 de l'État de Californie

| Nom chimiqu | ie | • | Propo | sition 65 de la Californie | |
|-----------------|----|---|--------|----------------------------|-------------------------|
| dioxyde de tita | ne | | *Carci | nogen (airborne, unbound p | particles of respirable |

| 13463-67-7 | size) |
|-------------------|------------|
| cumène 98-82-8 | Carcinogen |

^{• *} Les produits chimiques d'astérisques) ne sont pas assujettis à la Proposition 65 parce qu'ils ne sont pas transportés par air dans le produit fini.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

| Nom chimique | New Jersey | Massachusetts | Pennsylvanie |
|--|------------|---------------|--------------|
| hydroperoxyde a,a-diméthylbenzyle 80-15-9 | X | X | X |
| saccharine 81-07-2 | Х | X | X |
| cumène 98-82-8 | Х | X | X |
| 2-butoxyéthanol 111-76-2 | X | X | X |
| 1,4-naphtoquinone 130-15-4 | X | X | X |

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des

Non applicable

pesticides de l'EPA

Classe de dangers du SIMDUT

D2B - Matières toxiques

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

NFPA Risques pour la santé Inflammabilité 1 Instabilité 0 -

2

HMIS Risques pour la santé Inflammabilité 1 Dangers physiques 0 Protection individuelle

В

NFPA (National Fire Protection Association, États-Unis) HMIS (système d'information sur les matières dangereuses)

Date de révision 19-févr.-2019

Avis de non-responsabilité

Illinois Tool Works Inc. believes the information contained in this data sheet is accurate as of the date compiled. However, Illinois Tool Works Inc. makes no warranty, express or implied, as to the accuracy, reliability or completeness of the information. User is responsible for evaluating whether such information or this product is fit for a particular purpose and suitable for a particular use or application. The information in this data sheet may not be valid if this product is used in combination with other products or in processes for which it was not designed. Illinois Tool Works Inc. disclaims any liability for consequential or incidental damages of any kind, including lost profits, arising from the sale or use of this product. Ensure you have the most current version of this data sheet by contacting us or reviewing our web site.

Fin de la fiche signalétique